



Le 11 juin 2025

Destinataires : **Éducatrices régulières et éducateurs réguliers en service de garde du CSSRN**
Personnel régulier du CSSRN
Personnel temporaire du CSSRN (de la liste de priorité ou non)

Objet : **Séance d'affectation du jeudi 7 août 2025 à 10h pour l'attribution des postes réguliers d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde et en milieu scolaire**

N.B. Cette séance remplace l'affichage traditionnel où seront comblés les postes réguliers vacants du personnel en service de garde et en milieu scolaire ainsi que ceux libérés lors de cette rencontre.

Bonjour,

Par la présente, vous êtes invités à une séance d'affectation pour combler les postes vacants d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde et en milieu scolaire qui aura lieu le **jeudi 7 août 2025 à 10h** via la plateforme Microsoft Teams. Pour y accéder, vous devrez utiliser le lien suivant :

[Séance d'affectation - Éducatrices et éducateurs en milieu scolaire](#)

Veuillez prendre note que les postes seront offerts, dans l'ordre :

1. aux éducatrices et éducateurs en service de garde réguliers;
2. au personnel régulier;
3. ainsi qu'au personnel temporaire du CSSRN (liste de priorité puis hors liste).

Pour obtenir un poste, la personne doit détenir les qualifications minimales requises, soit l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou une formation reconnue. Ainsi, toutes les personnes salariées du CSSRN, y compris les personnes de la liste de priorité ou hors liste, sont invitées à la rencontre.



Nous vous signifiions que d'autres postes pourraient devenir vacants en cours de séance selon les mouvements de personnel et qu'ils seront également comblés séance tenante.

En effet, les postes vacants ainsi que les postes qui pourraient être libérés en cours de séance ne seront pas soumis à la procédure habituelle d'affichage de poste. Pour prendre part aux mouvements de personnel, vous devez obligatoirement participer à cette rencontre. Si vous n'assistez pas à cette rencontre, vous perdrez tous vos droits quant aux postes disponibles et quant à ceux qui pourraient se libérer en cours de séance.

Le personnel non régulier doit, avant la tenue de la séance, faire parvenir au Service des ressources humaines tous les documents nécessaires à la vérification des qualifications requises, tels que curriculum vitae, diplômes et attestation d'études professionnelles à recrutement@cssrn.gouv.qc.ca.

Veillez prendre note que la liste de priorité provisoire sera affichée au début du mois de juillet 2025.

Toute l'équipe du Service des ressources humaines vous souhaite une belle fin d'année scolaire et une magnifique saison estivale!

Karine Manseau

Karine Manseau
Agente de développement au Service des ressources humaines

c.c. Nancy Hall, présidente SCFP local 317
Techniciennes en service de garde
Directions d'écoles primaires et des Services éducatifs